



# PACT

## SOLiHA 10

SOLIDAIRES POUR L'HABITAT



Opération  
Programmée  
d'Amélioration  
de l'Habitat  
2024 - 2026



Pour une information

personnalisée et gratuite

Un conseiller du PACT SOLiHA  
de l'Aube vous accueille lors de permanences  
de 09 h à 12 h

Les 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> vendredis

☐ Arcis-sur-Aube  
place de la République  
dans les locaux France Services

Le 2<sup>e</sup> vendredi

☐ Mailly-le-Camp  
28 rue Général de Gaulle  
à la bibliothèque

Le 4<sup>e</sup> vendredi

Mois pairs

☐ Ramerupt  
6 Rue Charles Delaunay  
à la mairie

Mois impairs

☐ Nogent-sur-Aube  
65 Grande Rue  
à la mairie

03 25 42 32 62

[contact@opah-ccamr.org](mailto:contact@opah-ccamr.org)

[www.opah-ccamr.org](http://www.opah-ccamr.org)

Après une étude permettant de cerner les besoins des habitants en matière de rénovation de logements, la Communauté de communes Arcis Mailly Ramerupt a lancé son Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH).

Vous pouvez désormais bénéficier de conseils pour vos travaux et de subventions pour leur réalisation, sous certaines conditions.

Cet accompagnement technique et administratif mené par le PACT SOLiHA de l'Aube est financé par la Communauté de communes Arcis Mailly Ramerupt et par l'Etat (ANAH).

Il est gratuit pour les bénéficiaires.



Solange GAUDY  
Présidente  
Communauté de communes Arcis Mailly Ramerupt



des  
**AIDES FINANCIERES**  
POUR AMELIORER VOTRE  
**LOGEMENT**  
EN  
**AUTONOMIE**  
**ADAPTATION**

La Communauté de communes Arcis Mailly Ramerupt met en place une OPAH pour accompagner les particuliers dans leurs projets de rénovation de leur logement. Cette opération va permettre d'améliorer le confort, de mettre aux normes et d'adapter des logements en accordant des subventions aux propriétaires.

## Qui est concerné par l'OPAH ?

- Les propriétaires occupants de plus de 60 ans
- Les propriétaires ayant un handicap  
**aux revenus modestes ou très modestes**

## Des aides pour quels travaux ?

- Adaptation du logement aux handicaps et à la perte d'autonomie :
  - Monte-escalier, ascenseur
  - Douche adaptée
  - Sanitaires adaptés
  - Volets roulants motorisés
  - Rampe d'accès
  - Accessibilités diverses...

# Un chantier OPAH en 8 étapes



- 1** Vous élaborez votre projet avec le PACT SOLiHA de l'Aube lors d'une première visite à domicile
- 2** Vous sollicitez les devis nécessaires pour la réalisation de votre projet
- 3** Le PACT SOLiHA de l'Aube constitue votre dossier de subvention auprès des organismes financeurs
- 4** Vous recevez l'accord des subventions et l'autorisation d'effectuer les travaux
- 5** Vous pouvez demander une avance ou un acompte pendant les travaux (sous certaines conditions)
- 6** Vous réalisez les travaux
- 7** Une visite de contrôle est réalisée
- 8** Vous payez la facture et vous percevez ensuite la subvention lorsque l'ensemble des travaux subventionnés est réalisé

# EXEMPLES DE FINANCEMENT

## Exemple de travaux d'adaptation d'un logement chez un **propriétaire occupant modeste**

*Remplacement de la baignoire par une douche adaptée avec siège et barre de maintien*

Montant des travaux :	7 000 €
TVA :	700 €
<hr/>	
Montant des travaux TTC :	<b>7 700 € TTC</b>
<hr/>	
Subvention ANAH :	- 3 500 €
Subvention Communauté de communes :	- 350 €
Subvention Conseil départemental :	- 500 €
<hr/>	
Reste à charge du propriétaire :	<b>3 350 € TTC</b>

## Exemple de travaux d'adaptation d'un logement chez un **propriétaire occupant très modeste**

*Installation d'un monte-escalier*

Montant des travaux :	9 000 €
TVA :	900 €
<hr/>	
Montant des travaux TTC :	<b>9 900 € TTC</b>
<hr/>	
Subvention ANAH :	- 6 300 €
Subvention Communauté de communes :	- 900 €
Subvention Conseil départemental :	- 800 €
<hr/>	
Reste à charge du propriétaire :	<b>1 900 € TTC</b>